



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 13 novembre 2023 à 19h00, tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Dustin Denault, Louis Schryer et Jacques Fleury.

La conseillère Chrissy Ann Payne est absente.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

134-23/11

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.  
Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

135-23/11

Proposé par Neil Maloney que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 octobre 2023 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

- *Roger Breton* :

- exprime ses préoccupations concernant les niveaux de la rivière des Outaouais
- questions concernant la communication et la transparence avec les résidents des différents niveaux de gouvernement, au sujet des niveaux d'eau
- des questions concernant la participation aux comités et le bénévolat pour améliorer la communication.

Le maire répond qu'il serait possible de participer au comité sur les inondations de la MRC Pontiac et qu'il en fera part à la préfète.

- *Penny Vaillancourt* :

- questions concernant le procès-verbal de la dernière séance
- questions concernant la mise en commun des ressources pour les services professionnels et la possibilité que toutes les municipalités se réunissent pour aider à recueillir de l'information pour les résidents.

Le maire répond que toute modification du procès-verbal devra être approuvée par le conseil. La demande d'information sur les ressources disponibles a été faite auprès de la MRC Pontiac, la DG est d'accord pour envoyer la même demande aux autres municipalités.



No de résolution  
ou annotation

## 6. Rapport MRC du maire

Le Maire donne son rapport.

## 7. Rapports des comités

### Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.

### Voirie & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

136-23/11

### TECQ 2019-2023 – travaux projet – version #5

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Louis Schryer et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

137-23/11

### Rapport finale – Aide voirie locale – PPA

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le



No de résolution  
ou annotation

**31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de conseiller Neil Maloney, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chichester approuve les dépenses d'un montant de **57 292\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

### **Planification et développement**

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'inspecteur municipal est reçu et lu.

### **Administration et Finances**

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, donne un rapport verbal.

138-23/11 **Mainlevée hypothèque légale – lot # 6 071 884**

Proposé par Louis Schryer et résolu que cette municipalité approuve une mainlevée sur l'hypothèque légale publiée contre l'immeuble 41, chemin Riverside, portant le lot # 6 071 884.

Adopté

139-23/11 **Bail de location du CLSC**

Proposé par le conseiller Dustin Denault d'approuver le renouvellement de l'entente de bail de location du CLSC Chapeau, avec le CISSSO, pour une période de 10 ans selon les conditions présentées; et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

Adopté

### **Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing**

Le conseiller Payne, président du comité Loisirs, Récréation, Tourisme et Marketing, étant absente; le maire donne un rapport.

### **8. Questions du public**

Aucune.

### **9. Présentation des comptes**

140-23/11 Proposé par Jacques Fleury que les factures soient payées selon la liste distribuée.

Adopté

### **10. Lecture de correspondance**

Aucune.



No de résolution  
ou annotation

**11. Varia**

**Subventions pour étudiants d'été**

141-23/11

Proposé par Jacques Fleury de faire une demande de financement pour deux postes d'étudiants d'été, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, et d'autoriser le directeur général à faire la demande.

Adopté

**12. Séance à huis clos**

Non requise.

**13. Date de la prochaine réunion**

142-23/11

Proposé par Corey Bissonnette que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 4 décembre 2023.

Adopté

143-23/11

Proposé par Neil Maloney que la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du Budget 2024 ait lieu le lundi 11 décembre 2023.


Adopté

**14. Clôture de la réunion**

144-23/11

Proposé par Louis Schryer que la séance soit levée à 19h55.

Adopté

  
Directrice générale / Greffière-trésorière

  
Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*